



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-060717-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017
--	--

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice..... 27

Nombre de conseillers présents..... 23

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Sylvie QUENEAU, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie QUENEAU	à Mme Nathalie BERTON
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Valérie BOUTON
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 19 avril au 20 juin 2017 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.
- Démission de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, conseiller municipal – Installation de M. Michel TURCO : Le Conseil Municipal procède à l'installation de Monsieur Michel TURCO, 27^{ème} sur la liste Esvres 2014 "Responsable et Solidaire" comme conseiller municipal en remplacement de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, démissionnaire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Composition du Comité de Pilotage et désignation des représentants pour la zone d'activité d'Even Parc, Saint Malo, Le Grand Berchenay à Esvres-sur-Indre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix) :

- **DESIGNE**

- Jean-Christophe GASSOT,
- André DESPLAT,
- Eric DELHOMMAIS
- Patrice GARNIER

en tant que représentants des élus

- François MARTIN, Directeur Général des Services,
- Bérénice BOUCHAT, responsable du service urbanisme

en tant que représentants des agents

DOMAINE ET PATRIMOINE

2. Cession amiable de la parcelle de terrain E n° 2902 (1130 m²) « Le bourg » [DENIAU] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession amiable aux conjoints DENIAU Christian domiciliés passage à Niveau 39, 37320 ESUVRES, de la parcelle de terrain cadastrée section E n°2902 sise lieudit « le bourg », d'une contenance totale de 1 130 m² et appartenant à la Commune d'Esvres, 37320 ESUVRES-SUR-INDRE et moyennant le paiement du prix global de **1 950 euros** [mille neuf cent cinquante euros].
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette cession seront supportés par l'acquéreur, les conjoints DENIAU.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette cession qui seront passés en l'office notarial de Maître MONMARCHE-FONTAINE, notaire à Montbazou.

3. Acquisition de la parcelle de terrain ZL n°155 - « Les Vieux Parcs » [GIRAC] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section ZL n°155 sise lieudit « les Vieux Parcs », d'une contenance totale de 6 644 m² et appartenant à Mélina GIRAC, domiciliée 12, chemin du Poteau Blanc 91460 MARCOUSSY et moyennant le paiement du prix global de **11 000 euros** [onze mille euros].
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition (débours, Trésor et émoluments) seront supportés par l'acquéreur et inscrits au Budget 2017 - section 2111 - fonction 020.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maître Nicole NURET-DESCLE, notaire à Bléré.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Culture – Sport - Jeunesse

4. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Transports

5. Autorisation de signer la convention de délégation de compétences : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de délégation de compétences d'organisation de transports scolaire entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Indre et Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 10 juillet 2017

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT